https://affairesjuridiques.aphp.fr/textes/decret-n-2013-1216-du-23-decembre-2013-relatif-a-la-reconnaissance-des-prescriptions-medicales-etablies-dans-un-autre-etat-membre-de-lunion-europeenne/
Décret n° 2013-1216 du 23 décembre 2013 relatif à la reconnaissance des prescriptions médicales établies dans un autre État membre de l'Union européenne
23/12/2013
Ce texte a pour objet de mettre en œuvre les dispositions d'une directive européenne du 20 décembre 2012 établissant des mesures visant à faciliter la reconnaissance des prescriptions médicales établies dans un autre Etat membre. Il détermine en premier lieu les mentions obligatoires qui doivent figurer sur une prescription médicale pour que celle-ci puisse être délivrée dans un autre Etat membre de l'Union européenne. Il prévoit en outre les conditions dans lesquelles les pharmaciens délivrent les médicaments sur prescription d'un professionnel de santé établi dans un autre Etat membre et autorisé ou habilité à prescrire dans cet État.